

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00569**

**AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER A LA GRAND-CROIX  
PHASE 2 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE  
PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE - LANCEMENT DE LA PROCEDURE  
DE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE - DEPOT DE  
LA DEMANDE DE SUBVENTION**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 62

Nombre de pouvoirs : 3

Nombre de voix : 65

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Nora BERROUKECHE, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

**Pouvoirs :**

M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis LAURENT,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,  
M. Julien VASSAL donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

**RECU EN PREFECTURE**

Le 27 décembre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211216-D20210056910

DATE D’AFFICHAGE :27 décembre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jérôme GABIAUD, M. Yves MORAND,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Marc TARDIEU

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 DECEMBRE 2021**

### **AMENAGEMENT DU LIT ET DES BERGES DU GIER A LA GRAND-CROIX PHASE 2 - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE ET D'ENQUETE PARCELLAIRE - LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DOSSIER D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE - DEPOT DE LA DEMANDE DE SUBVENTION**

A La Grand-Croix, les crues du Gier occasionnent de nombreux dégâts par débordements.

Dans le cadre du contrat de rivière Gier, Saint-Etienne Métropole a conduit en 2014 une étude de faisabilité d'aménagement du Gier dans ce secteur pour analyser les scénarios possibles répondant aux objectifs suivants : supprimer les risques de débordement du cours d'eau pour la crue centennale et les éboulements de berges, restaurer le fonctionnement écologique du cours d'eau et mettre en valeur le cours d'eau pour les populations riveraines. Le scénario d'aménagement privilégié par cette étude consiste à élargir le lit et les berges du cours d'eau en préservant un lit mineur et un lit majeur de débordement végétalisé.

Une première phase de travaux a été réalisée par Saint-Etienne Métropole au droit du Parc de la Platière sur près de 1 kilomètre de rivière de 2018 à 2020 pour un montant de 5 300 000 € HT. Ce projet a bénéficié de subventions de l'Etat à hauteur de 50 % dans le cadre du PAPI et de l'Agence de l'eau RMC à hauteur de 30 % dans le cadre du contrat de rivière.

Pour respecter les objectifs fixés, une seconde phase de travaux doit être menée par Saint-Etienne Métropole à l'aval du Parc de la Platière sur plus de 600 mètres linéaires de cours d'eau qui va impliquer la gestion de plus de 70 000 m<sup>3</sup> de déblais ainsi que la modification de l'ouverture hydraulique des 4 ouvrages de franchissement (pont RD106, pont rue de la Rive et 2 passerelles) pour les passer à 10 mètres de large contre 3,5 mètres et 5,5 mètres actuellement. Enfin, le projet intègre la création d'une voie cyclable qui contribuera au réseau structurant de la vallée du Gier, et permettra de franchir en souterrain la RD106, constituant une partie de l'échangeur autoroutier.

Pour mettre en œuvre ces travaux, la maîtrise foncière des parcelles situées dans l'emprise de l'aménagement est nécessaire. Aussi, il convient de mettre en œuvre une Déclaration d'Utilité Publique et de lancer l'enquête parcellaire. De plus, un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit être déposé au titre du code de l'environnement pour démarrer les travaux.

Au stade Avant-Projet, le montant des travaux est estimé à 13 550 000 € HT sous maîtrise d'ouvrage Saint-Etienne Métropole.

Saint-Etienne Métropole peut prétendre à une aide financière de l'agence de l'eau RMC, de l'Etat, du département et de la Région à hauteur de 50 % du montant des travaux, le plan de financement restant à confirmer.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **décide le lancement d'une procédure d'utilité publique et d'enquête parcellaire sur les berges du Gier à La Grand-Croix ;**
- **décide le lancement d'une procédure d'autorisation environnementale unique et de déclaration d'intérêt générale pour la réalisation des travaux ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à solliciter les aides financières auprès des différents partenaires.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU